



**Bureau communautaire
Mardi 19 Mars 2024**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 7

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ.

Absents : Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, M. Gérald VALENTINI, Mme Myriam GAIRAUD.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Attribution du marché 2023-20 – Aménagement de la salle du Conseil communautaire au centre aquatique du Clermontais

Monsieur REVEL rappelle que par délibération prise en séance du 29 Aout 2023, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoirs au Bureau communautaire pour prendre toute décision relative aux marchés passés selon la procédure adaptée d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € H.T et inférieur ou égal au seuil des procédures formalisées lorsque les seuils sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R2123-1 et suivants.

Conformément à la Délibération 2024.02.06.11 du 6 février 2024, le Conseil communautaire a approuvé l'opération d'aménagement de la salle du Conseil communautaire ainsi que les modalités de financement,

Considérant que dans le cadre de son projet de territoire 2020-2030, la Communauté de communes a souhaité « Mettre en œuvre une extension du Siège de l'intercommunalité en vue de la création d'une salle communautaire » dans le cadre de l'Axe #4 « Un territoire de gouvernance », de l'Enjeu #1 « Améliorer la qualité et l'efficacité du service public rendu aux usagers », de l'Objectif opérationnel #2 « Mailler le territoire par le développement des services de proximité optimisés et accessibles », de l'action #6 « Moderniser les équipements communautaires du territoire »,

Considérant que la Communauté de communes du Clermontais souhaite réaliser les travaux d'aménagement de la salle de conférence communautaire implantée au R+1 du Centre aquatique du Clermontais. Cette salle accueille diverses activités, telles que les Conseils communautaires, les réunions publiques, les conférences, les examens, des cours magistraux.

Les travaux du R+1 du centre aquatique, visent donc à aménager cette salle et à compléter son offre d'accueil par l'aménagement d'espaces complémentaires tels qu'un espace d'accueil et d'un bar au sein du Hall du R+1, une salle de réunion supplémentaire, la création de sanitaires à ce niveau ainsi que l'aménagement d'un local technique.

Afin d'engager ces travaux, la Communauté de communes a lancé une procédure de consultation des entreprises le 10 octobre 2023. La date limite de réception des offres était fixée au 9 novembre 2023. Des négociations ont été menées afin d'optimiser les budgets à engager tout en s'assurant de la qualité des travaux d'aménagement à venir.

A l'issue de cette consultation en procédure ouverte et conformément à l'avis favorable de la Commission MAPA réunie le 11 mars 2024, il est proposé d'attribuer le marché n°2023-20 aux entreprises suivantes :

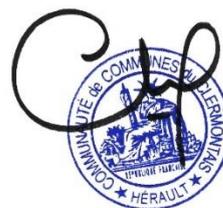
Lot	Désignation	Entreprise	Montant en H.T.
1	Démolitions - Travaux d'adaptation d'ouvrages de structure -Perçement de couverture	PEYRE CONSTRUCTION SAS	74 522,55 €
2	Cloisons – Doublages – Faux-plafonds	JORGE TEIXEIRA SARL	178 917,28 €
3	Menuiseries intérieures extérieures – Occultations – Cloisons mobiles – Habillage et plafonds bois	MEDITRAG SARL	152 016,82 €
4	Revêtements de sol	SOCAMO SARL	52 904,32 €
5	Peinture	SOCAMO SARL	18 424,98 €
6	Courants forts et faibles	FABRE ELEC SAS	44 205,72 €
7	Chauffage – Climatisation – Ventilation - Plomberie	HENRY SARL	102 470,00 €
	Montant total		623 461,67 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution du marché avec les entreprises et selon les montants susvisés,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 19 Mars 2024

Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,



Claude REVEL.